

# INFECTIONS NOSOCOMIALES

## ET INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS



Il s'agit d'infections à germes variés, en rapport avec la prise en charge médicale d'une personne malade ou non.

### Types d'infections selon le mode transmission :

#### Infection d'origine « endogène » :

le malade s'infecte avec ses propres micro-organismes, à la faveur d'un acte invasif et/ou en raison d'une fragilité particulière.

#### Infection d'origine « exogène » :

les micro-organismes ont pour origine les autres malades (transmission croisée entre malades ou par les mains ou matériels des personnels), les personnels ou la contamination de l'environnement hospitalier (eau, air, équipements, alimentation...).

### Facteurs favorisants :

#### Situation médicale du patient qui dépend de :

- son âge et de sa pathologie (personnes âgées, immunodéprimés, nouveau-nés en particulier prématurés, polytraumatisés, grands brûlés),
- certains traitements (antibiotiques, immunosuppresseurs),
- la réalisation d'actes invasifs nécessaires au traitement (sondage urinaire, pose d'un cathéter, ventilation artificielle, intervention chirurgicales, ...).

### Critères de signalement et de notification :

#### Infection associée aux soins (IAS) :

Infection qui survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et qui n'était pas présente ni en incubation au début de la prise en charge. Lorsque l'état infectieux au début de la prise en charge n'est pas connu précisément, un délai d'au moins 48 heures ou un délai supérieur à la période d'incubation est couramment accepté pour définir une IAS. Pour les infections du site opératoire, on considère habituellement comme associées aux soins les infections survenant dans les 30 jours suivant l'intervention, ou s'il y a mise en place d'un implant, d'une prothèse ou d'un matériel prothétique dans l'année qui suit l'intervention. Le critère principal d'une IAS est constitué par la délivrance d'un acte ou d'une prise en charge de soins au sens large par un professionnel de santé ou le patient ou son entourage, encadrés par un professionnel de santé.

Aucune distinction n'est faite quant au lieu où est réalisée la prise en charge ou la délivrance de soins. Les IAS concernent les patients, malades ou non, mais également les professionnels et les visiteurs.

#### Infection nosocomiale (IN) :

Infection contractée dans un établissement de santé.

### Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

- 1) Notification à la DASS-NC et signalement au CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) de l'établissement de soins.
- 2) Analyse de l'évènement par le praticien de l'équipe opérationnelle du CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales).
- 3) Mise en place des mesures correctrices.

